Recommandations, MERCI de :

- Ralentir et annoncer votre présence à proximité des promeneurs
- Respecter la signalisation des chantiers forestiers
- Garder une bonne distance avec les animaux sauvages et le bétail
- Refermer les barrières derrière vous
- Emporter vos déchets avec vous
- Privilégier les chemins spécifiques à votre pratique
- Éviter de rouler sur les prairies, pâturages et dans les forêts hors chemin

Informations complémentaires

www.respect-nature.ch

Pour toute question :

+41 (0)26 924 76 93
info@gruyerepaysdenhaut.ch | www.gruyerepaysdenhaut.ch

Comportements responsables

Vélo et VTT

Dans le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, certaines zones sont plus sensibles que d'autres et bénéficient d'une protection particulière. Lors de sorties à vélo ou à VTT, merci de respecter ces lois et recommandations en adaptant votre comportement en conséquence.

Vous contribuez ainsi au partage de la montagne et à la préservation de ce bel espace.

Contraintes légales

Dans les districts francs et les réserves naturelles la pratique du vélo et VTT est interdite ou limitée (certaines routes d'accès de fond de vallée étant ouvertes à la circulation).

En forêt, il est interdit de circuler en dehors des routes, des chemins carrossables et des parcours spécialement réservés.

Voir la carte au verso.

PARCS SUISSES PARC NATUREL REGIONAL

Parc Gruyère Pays-d'Enhaut

Zones réglementées - VTT et Vélo

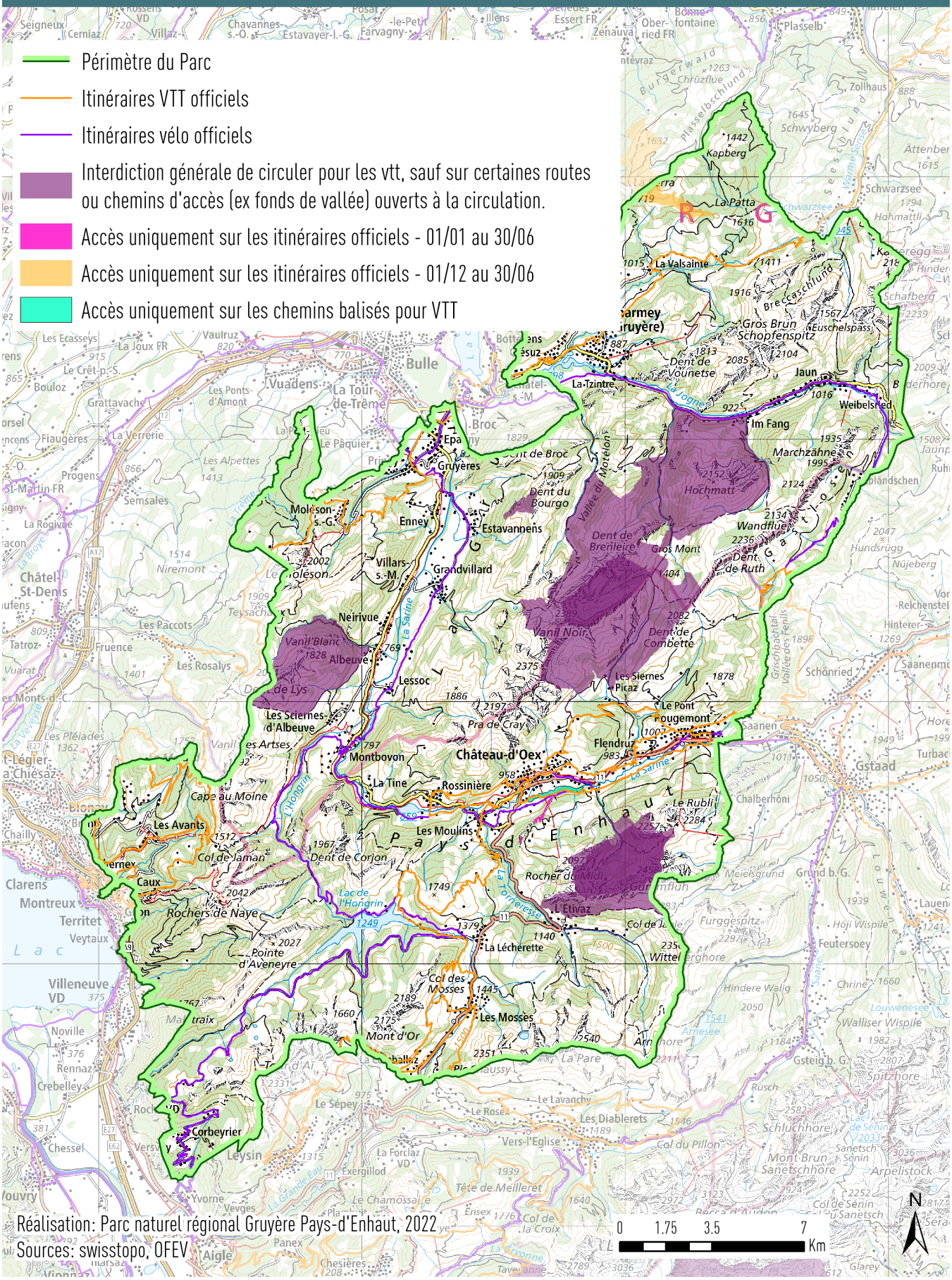

Réalisation: Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, 2022

Sources: swisstopo, OFEV